

*Assemblée plénière du 24 avril 2015*

## **ENVIRONNEMENT**

### **Rapport n°17**

**Un nouvel outil pour développer la transition énergétique sur nos territoires :**

**Mise en place d'un "groupe" d'Entreprises Publiques Locales pour la réalisation des missions en faveur de la transition énergétique - Modification de l'objet social de la SPL "AREA-PACA" - Constitution de la SEML "SEMAREA" - Mise en place d'un outil de mutualisation des moyens entre la SPL et la SEML**

Mes chers collègues,

Ce rapport est important car il constitue l'aboutissement d'une démarche que nous avons engagé depuis 2ans 1/2 pour doter notre Région d'un outil opérationnel pour faciliter la transition énergétique, c'est-à-dire les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

En cette année de la conférence Paris Climat 2015, la Cop 21, dois-je vous rappeler la nécessité de réduire massivement les émissions

de gaz à effet de serre pour éviter un dérèglement climatique hors de contrôle pour notre planète ? Plus que jamais, chacun doit faire sa part pour limiter le réchauffement attendu de 2° ; et d'autre part, l'un des enjeux important réside dans la réhabilitation énergétique des bâtiments. C'est un investissement qui va développer des dizaines de milliers d'emplois, et permettre des économies de fonctionnements sur la facture d'énergie aux utilisateurs, qu'il s'agisse de collectivités ou de ménages.

Mais la réhabilitation énergétique des bâtiments est complexe à mettre en œuvre, non seulement sur le plan technique mais aussi financier. C'est pourquoi nous savons qu'il faut apporter aux communes un accompagnement qui n'existe pas aujourd'hui et c'est ce que nous faisons notamment avec la mise en place de notre opérateur.

Notre assemblée régionale a voté en décembre 2013 une délibération validant la création d'une « structure régionale de maîtrise de l'énergie sous impulsion et **maîtrise publique** ».

Après étude nous constatons que l'AREA possède déjà une large partie des compétences pour assurer ce rôle. Cette délibération dote l'AREA des capacités juridiques permettant d'accompagner non seulement les collectivités locales, mais aussi tous les acteurs du territoire régional qui manifeste une volonté de réhabilitation énergétique des bâtiments et de développement d'énergies renouvelables. Plusieurs opérations sont déjà engagées par exemple avec des communes du Parc naturel régional du Lubéron ou avec la ville de Briançon, et de nombreux autres projets sont en cours de réalisation.

La moitié au moins des régions françaises possèdent déjà un outil tel que notre opérateur énergétique, afin de faciliter la transition énergétique sur leur territoire régional. En région Provence-Alpes-Côte-D'azur nous voulons aussi participer aux objectifs de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, qui sera débattu à l'assemblée nationale en seconde lecture les 19, 20 et 21 mai. Je laisse maintenant la parole à Ladislav

Polski qui va compléter mon propos sur notre opérateur énergétique régional, porté par l'AREA.

Je vous remercie.